

Image not found or type unknown



Fond de garanti assurance automobile

Par **megane1313**, le **08/12/2010** à **22:14**

Bonjour, j'ai eu un accident automobile avec un autre véhicule en 2002 sans assurance et à mes torts. Le fond de garantie automobile de l'assurance du véhicule endommagé me réclame par courrier simple la somme de 450 euros. N'y a-t-il pas prescription après 8 ans ? Je vous remercie pour votre réponse